

Délibération **2022 CS 81** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Espace naturel sensible du Calavon – Programme d'actions 2023-2025 – Demande de financement

L'an deux mille vingt-deux le 15 novembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 9 novembre 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes de la Mairie d'Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 56 votants :
- 33 membres titulaires présents,
- 5 membres suppléants présents,
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Jocelyne BELZUNCE, Viviane DARGERER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Vincent DEMEYERE, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSSE, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Thierry GARCIN, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Roland GIRAUD, Georges BOTELLA, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Solange FOUVET à Monsieur Alessandro POZZO
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONSCHON à Monsieur Jean AILLAUD
Catherine SERRA à Monsieur Frédéric SACCO

Monsieur

Thierry RICHARME à Monsieur Patrick COURTECUISSSE
Derge VANNEYRE à Madame Yolande PRIMO

Jean-Pierre PETTAVINO à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Patrick MERLE à Madame Monique CHABAUD
Georges FAUCOINEAU à Madame Valérie PEISSON
Didier CHAMPOURLIER à Madame Béatrice TERRASSON
Patrice VARAIRE à Madame Charlotte CARBONNEL
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Grégory BALLIN
Pierre EVEN à Monsieur Gilles LANDRIEU
Richard ROUZET à Monsieur Marc DUVAL
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Pierre FISCHER à Monsieur Christian CHIAPELLA

Etaient excusés :

Madame Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Arlette LEROY, Karine MASSE, Valérie BARDISA, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Florelle BONNET, Laurie SARDELLA

Monsieur Sébastien TROUSSE, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Grigori GERMAIN, Jacques MACHEFER, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Kevin ROLANDO, Fabien GERVAIS-BRIAND

Etaient absents :

Madame Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Béatrice VINCENT, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Marion MAGNAN, Elisabeth JACQUES, Valérie DELPECH

Monsieur Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Pascal RAGOT, Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Jean-Pierre GERAULT, Antoine HEIL, Pierre POURCIN, Théo FONTAINE, Christophe MADROLLE, Nicolas ISNARD, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Philippe RIVET

Etait présent sans voix délibérative :

Olivier LAUBRON

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Calavon-Coulon, approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015 révisé en 2019 ;

Vu le Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Enchrème » approuvé par l'arrêté du 1er juillet 2015 ;

Vu la Convention de labellisation Espace Naturels Sensibles « les zones humides du Calavon » en date du 06 mars 2020 ;

Vu le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles du Département de Vaucluse et son plan d'action 2019-2025 ;

Vu la délibération n°2021CS02 en date du 12 février 2021 du Comité syndical du Parc du Luberon validant le plan de gestion de l'ENS « les zones humides du Calavon » ;

Vu la convention de partenariat en date du 15 juin 2022 entre le Parc du Luberon et la société RTE pour la gestion de la biodiversité sous la ligne électrique haute tension Apt- Cavaillon ;

Considérant le rôle du Parc naturel régional du Luberon dans la mise en œuvre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de Vaucluse ;

Considérant que l'Espace Naturel Sensible des zones humides du Calavon est doté d'un comité de site et d'un plan de gestion prévoyant une programmation pluri annuelle des actions sur la période 2021-2025 ;
Considérant la nécessité d'assurer l'animation et la mise en œuvre des actions de l'ENS des zones humides du Calavon.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Budget		Financement		
Actions 2023-2025	115 780 €	Département 84	41%	47 868 €
		Agence de l'Eau	28%	32 800 €
		Région	3%	3 647 €
		Mécénat RTE	4%	5 160 €
		PNR Luberon	23%	26 305 € (Dont 30 % d'ingénierie)

- **SOLLICITER** un financement à hauteur de 47 868 € du Département de Vaucluse pour les années 2023, 2024 et 2025 ;
- **AUTORISER** la Présidente du Parc naturel régional du Luberon à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI